



Abandon de poste et resiliation judiciaire du contrat

Par **kisi38**, le **23/01/2009** à **12:23**

Bonjour, rn l'Assmat a abandonné son poste sans explication en juillet 2008. rn Par son refus d'ouvrir la porte, on a compris qu'elle ne souhaitait plus garder nos enfants. rn Nous avons essayé de rentrer en contact avec elle, mais elle a refusé de nous donner des explications. rn En novembre 2008, elle nous envoie une LRAR en nous informant qu'étant donné nous ne souhaitons plus poursuivre le contrat avec elle, elle demande ses papiers (assedic, attestation ..etc) rn rn Nous lui retournons une LRAR en lui signalant que c'est elle qui a abandonné son poste et nous lui proposant de reprendre son activité. rn rn Aucune nouvelle ! rn rn Tous nous conseillons de la licencier pour faute grave. rn rn On lui donne un RDV pour un entretien préalable avant licenciement. rn rn Elle nous renvoie une LRAR pour nous informer qu'elle n'ira pas au RDV mais qu'elle demande une résiliation du contrat auprès des prud'hommes. rn rn rn Devant ce comportement et le refus de dialogue de sa part, que me conseillez vous. rn rn Je suis obligé de terminer la procédure de licenciement. rn rn Elle ne veut pas travailler et elle ne veut pas être licenciée. rn rn que faire ? rn rn Sachant que le but de la manoeuvre est connue... rn rn rn merci pour votre réponse. rn rn cordialement, rn rn KISI38